Rapport d'Activité 2025

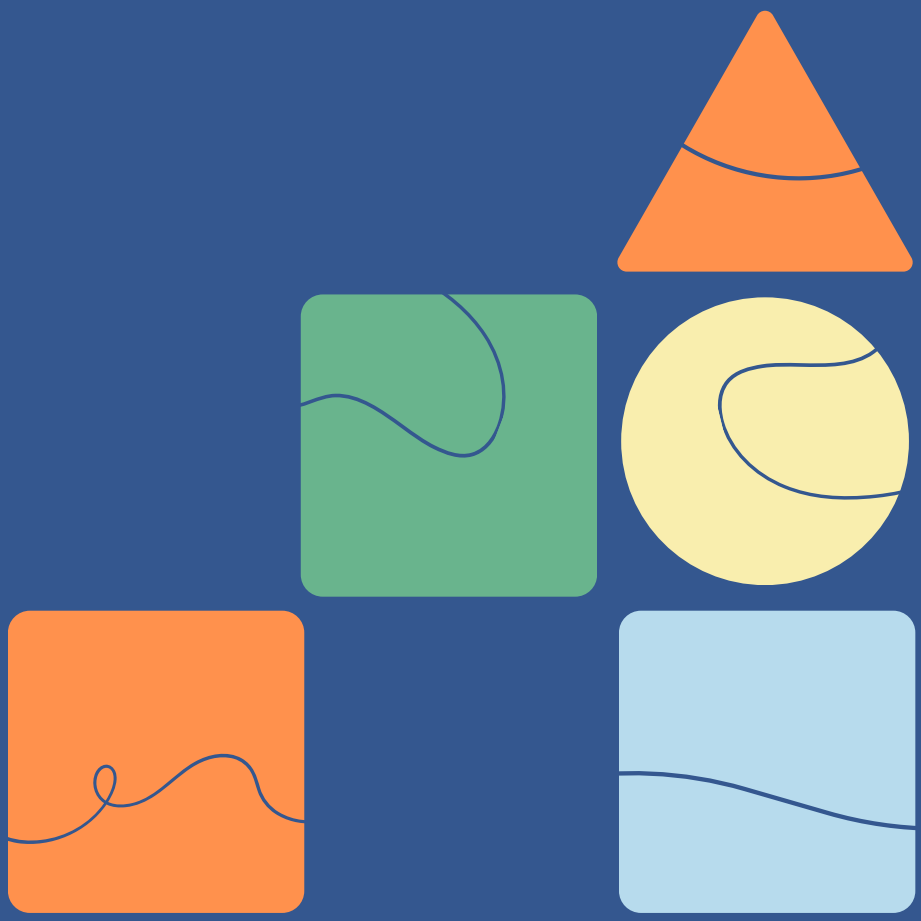

Caf de la Corrèze

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Corrèze

Edito du directeur

En 2025, les équipes de la Caf de la Corrèze se sont mobilisées sur plusieurs réformes d'envergure.
En premier lieu, la généralisation de la solidarité à la source a permis de sécuriser le calcul des droits des allocataires et d'améliorer le juste droit en réduisant les risques d'erreurs déclaratives et d'assurer un calcul plus exact des prestations. Concrètement, cela signifie une simplification du parcours et des démarches pour nos allocataires et en définitive une lutte accrue contre le non-recours. L'accès aux droits reste une de nos orientations prioritaires.

La réforme du complément de mode de garde, intervenue au second semestre 2026, nous a conduit, quant à elle, à verser une aide plus juste et plus personnalisée en fonction de la situation des allocataires et de réduire les écarts entre les modalités d'accueil pour réduire le reste à charge des familles.

Pour chacune de ces évolutions, les équipes de la Caf ont été au rendez vous et ont pu répondre aux demandes de nos allocataires ce qui constitue le cœur de notre mission. Je tenais à remercier l'ensemble de nos salariés pour leur engagement et leur implication tant pour les allocataires du département que pour le compte du réseau dans le cadre des activités prises en charge au titre des mutualisations.



Nos équipes ont également accompagné les partenaires pour la mise en place du service public de la petite enfance (Sppe). Ce dispositif vise à permettre à chaque famille de trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins (crèche, assistant maternel, Mam, garde à domicile) dans des conditions de qualité, d'accessibilité sur le territoire. La mise en place du Sppe s'est appuyée sur les partenaires et les acteurs de la petite enfance dans notre département.

Au-delà des évolutions intervenues, l'année 2025 a été l'occasion de fêter les 80 ans de la Sécurité sociale. Notre service public a su s'adapter au cours des années pour répondre aux évolutions de la société, aux besoins de nos publics et de nos partenaires. C'est ce qui nous anime et donne du sens à nos fonctions au quotidien. Nous avons encore de nombreux défis à relever mais nous pouvons collectivement être fiers de ce qui a été mis en œuvre depuis 1945 au bénéfice de l'ensemble de la population.

La Caf est pleinement investie pour répondre aux besoins des allocataires et partenaires pour venir en aide aux plus fragilisés et apporter un appui notamment financier aux collectivités et associations afin de développer des services aux familles, facteurs d'attractivité pour la Corrèze.

Enfin, 2025 a été la dernière année complète pour la mandature de notre conseil d'administration. Je tenais à remercier l'ensemble de nos administrateurs pour leur écoute, la qualité de leurs interventions et leur soutien dans le cadre de leurs prérogatives.

Enfin j'ai une pensée toute particulière pour les salariés ayant connu des problèmes de santé au cours de cette année.

Didier Bruguière,
Directeur

SOMMAIRE

1. Missions, action et fonctionnement 5

2. Chiffres clés 6

3. Temps forts 9

4. Partenaires et territoires 12

5. Enfants et jeunes parents 16

6. Vivre ensemble 22

7. Logement et cadre de vie 23

8. Autonomie et aide à l'insertion sociale 26

9. Offre de service et accès aux droits 28

10. Activités mutualisées 32

11. Juste droit 38

12. Ressources humaines et responsabilité sociale 40

13. Conseil d'administration 44

14. Lexique 48

1. Missions actions et fonctionnement

Nos missions

Nous aidons les familles dans leur vie quotidienne avec une attention particulière envers les plus vulnérables.
Nous offrons aux familles un service complet alliant prestations financières et interventions sociales, autour de quatre thèmes :

- La conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- L'accompagnement à la parentalité, le développement de l'enfant et le soutien aux jeunes ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- Le cadre de vie et le logement.

Notre action

Pour remplir ces missions, nous proposons une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales. Nous nous appuyons sur deux leviers :

- Le versement de prestations financières aux familles ;
- L'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés.



Notre fonctionnement

Pour garantir une offre de services de proximité en adéquation avec les besoins de la population, notre organisme est structuré autour de trois grands domaines :

- Les Pôles Ressources et Appui au pilotage ;
- L'offre globale de service (prestations, relation de services et action sociale) ;
- La Direction comptable et financière.

2. Chiffres clés

Répartition des allocataires

- **38 873 allocataires**
- **36,8 % de la population** du recensement 2021 couverte par la Caf
- **1 allocataire sur 5 dépend à plus de 50 % des prestations** Caf dans ses ressources

Familles allocataires

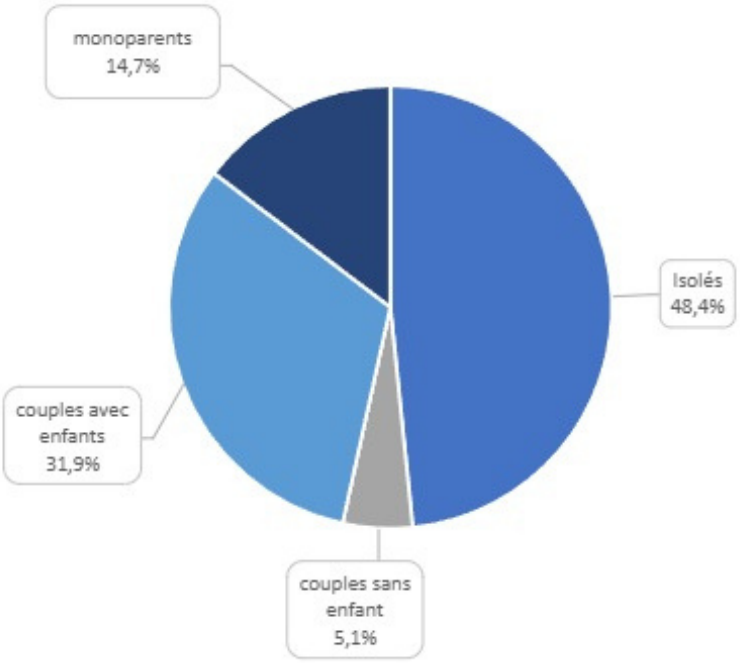

- 48,4 % de nos allocataires sont des personnes isolées sans conjoint ni enfant à charge. Les étudiants en font partie.
- Les familles ayant la charge d'au moins un enfant représentent 31,9 % des allocataires.
- 14,7 % des allocataires sont des familles monoparentales, c'est à dire qu'elles sont composées d'un adulte seul ayant un enfant à charge.
- Les couples sans enfant représentent 5,1 % des allocataires.

Répartition des familles selon le nombre d'enfants

- **31,8 % des familles ont un enfant**
- **49,4 % des familles ont 2 enfants**
- **18,8 % des familles ont 3 enfants ou plus**

Prestations légales : Les principales prestations versées

Prestation d'accueil du jeune enfant		
Prestations	Bénéficiaires	Montants
Prime naissance adoption	1 252	1 429 376
Allocation de base	3 578	7 983 749
Prepare	506	1 922 129
Complément de mode de garde	2 150	19 295 435

Prestations d'entretien		
Prestations	Bénéficiaires	Montants
Allocations familiales	12 597	35 169 528
Complément familial	2 106	6 103 997
Allocation de soutien familial	2 383	8 272 099
Allocation de rentrée scolaire	8 234	6 052 123
Allocation journalière de présence parentale	120	1 075 664
Complément Ajpp	5	1 075 664

Autonomie		
Prestations	Bénéficiaires	Montants
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 879	7 117 249
Allocation journalière de proche aidant	18	66 024

Solidarité		
Prestations	Bénéficiaires	Montants
RSA socle et majoré	3 119	18 829 088
Prime de fin d'année	2 869	650 084
Allocation adulte handicapé (AAH)	4 851	48 003 849
Prime d'activité	15 430	34 650 029
Allocation aux victimes de violences conjugales (AVVC)	84	71 884

Logement		
Prestations	Bénéficiaires	Montants
Allocation de logement familiale	2 282	7 620 545
Allocation de logement sociale	6 688	15 482 221
Aide personnalisée au logement	5 146	13 301 161

Les dépenses et équipements d'action sociale

Les charges d'action sociale s'élèvent à 18 641 816 €.

Petite enfance

12 718 370,69 € versés
1 033 places dans 37 structures Psu
53 places dans 5 micro-crèches Paje
11 relais petite enfance (Rpe)
35 maisons d'assistants maternels
551 assistants maternels agréés en activité

Soutien à la parentalité

738 928,48 € versés
8 lieux d'accueil enfants parents
10 porteurs Clas
1 service de médiation familiale
1 espace rencontre
32 actions parentalité financées
5 centres sociaux dont 4 dotés d'un référent Famille
2 services d'aide à domicile

Accompagnement social

154 720,89 € versés
173 rendez-vous d'infos-conseils
27 familles accompagnées

Animation de la vie sociale

1 475 262,92 € versés
5 centres sociaux
4 animations collectives familles
24 espaces de vie sociale
3 foyers de jeunes travailleurs

Enfance, jeunesse, l'autonomie des jeunes

3 264 251,46 € versés
40 accueils extrascolaires
44 Alsh conventionnés au titre de l'accueil périscolaire
5 accueils adolescents
5 accueils jeunes
L'aide aux vacances familiales pour **174** familles
L'aide aux vacances avec accompagnement social pour **61** séjours
L'aide aux vacances enfant pour **417** séjours enfants

Logement

255 225,14 € versés
141 aides financières pour **69 305,14 €** pour l'équipement ménager et mobilier
150 000 € pour le fonds de solidarité logement
30 000 € pour l'Adil
6 840 € pour financer les diagnostics non décence

3. Temps forts

Janvier

Réforme France Travail
1er volet de la réforme France Travail avec l'inscription automatique à France Travail, orientation, accompagnement pour les bénéficiaire de Rsa, et la mise en place d'un accompagnement renforcé et personnalisé.

Inauguration de la Micro-crèche de Vigeois
le 11 janvier 2025.

Schéma départemental des services aux familles
La journée départementale de mobilisation a réuni près de 50 partenaires le 28 janvier 2025.

Mars

Elaboration du futur plan d'actions du SDSF
à partir des constats et besoins mis en évidence par le diagnostic.

Réforme de la solidarité à la source
Simplification et fiabilisation des l'accès aux prestations grâce à la sécurisation des données entrantes issues des différents partenaires et permettant le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources pour les bénéficiaires du Rsa et de la prime d'activité.

Février

Inauguration du village des solutions de Brive le 20 février 2025
Un partenariat a été conclu entre la caisse d'allocations familiales de la Corrèze et l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) dans le cadre du dispositif national « Village des Solutions ».



Février - Inauguratin du village des solutions

Juin

Réforme France Travail

Mise en œuvre du second volet de la Réforme France Travail sur le volet « Sanctions ». Remobilisation visant à instaurer une réponse graduée et individualisée en cas de non-respect du contrat d'engagement.

Journée laïcité

Le 5 juin, acteurs sociaux et partenaires se sont réunis à Uzerche pour renforcer la culture commune autour de la laïcité. Conférences, ateliers et projets collectifs ont rythmé cette journée portée par la Caf de la Corrèze et Familles rurales, en vue des 120 ans de la loi de 1905.



Juin - Journée laïcité

Inauguration de la Mam de Peyrelevade

Le 5 juin 2025.

Inauguration de la crèche de Chamberet

Le 13 juin 2025.

Une nouvelle directrice adjointe pour la Caf de la Corrèze

Christelle Dieu, Directrice adjointe, prend ses fonctions lundi 23 juin à la Caf de la Corrèze.

Changement de locaux

Les agents travaillent pour la Caf 93 et pour le Service National d'Appui à la Production dans leurs nouveaux locaux sur le site de la Msa - Champeau à Tulle.

Juillet

Lancement du Pôle ressources handicap

En juillet 2025, la Corrèze s'est dotée d'un Pôle Ressources Handicap (Prh), porté conjointement par la délégation départementale de l'Ars, la Msa du Limousin et la Caf de la Corrèze. Ce déploiement vise à renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles.

Visite de la Caf 93

Une belle coopération, des équipes engagées, des échanges riches et constructifs, La signature d'une nouvelle convention…

Immersion de 16 agents France services au sein du siège de la Caisse d'Allocations Familiales

Les 1er et 3 juillet 2025, 16 agents France services ont eu l'opportunité de vivre une immersion au sein du siège de la caisse d'allocations familiales, dans le cadre d'une collaboration renforcée entre les structures.


Juin - Site Champeau à Tulle


Juin
Christelle Dieu
Directrice adjointe

Septembre

Réforme du Complément de Mode de garde
Partie 1 : refonte des modes de calcul de l'aide pour s'adapter à la situation réelle des familles et élargissement des conditions d'accès à la prestation pour les familles mono parentales. Les parents isolés peuvent désormais bénéficier du Cmg jusqu'au 12 ans de l'enfant.

La Gaillarde et La Briviste
Pour la 11e édition des courses La Gaillarde et La Briviste, 23 agents de la Caf 19 ont marché et couru contre le cancer dimanche 28 septembre.


Septembre - La Gaillarde et la Briviste

Rencontre avec Claire Hedon, Défenseure des droits
Lors de l'évènement "Place aux droits" du jeudi 25 septembre


Septembre - rencontre avec Claire Hedon

Octobre

Assemblée du personnel
Le 9 octobre 2025 : Une journée d'échanges favorisant la cohésion des équipes et le partage des projets de l'année.


Octobre - Assemblée du personnel

Référencement Dora
Afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de son offre auprès des acteurs de l'inclusion, la Caf de la Corrèze a référencé ses services sur la plateforme nationale Dora.

Novembre

Collecte de jouets
Pour cette action, la Caf s'est associée à Emmaüs. Une partie des jouets collectés en novembre a été destinée à la vente annuelle de l'association, les autres ayant été distribués à des familles en difficulté. Emmaüs mène également des actions de solidarité à l'international, notamment dans les zones de conflit.

Inauguration des équipements de l'Alsh à l'école de Saint Clément
Le 15 novembre 2025

Inauguration de la cuisine de la crèche de Lanteuil
Le 27 novembre 2025

Décembre

Réforme du Complément de Mode de garde
Partie 2 : élargissement des conditions d'accès à la prestation pour les situations de résidence alternée. Chacun des 2 parents peut percevoir le Cmg sous certaines conditions lorsque l'enfant est en résidence alternée.

4. Partenaires et territoires

Le schéma départemental des services aux familles

Le schéma départemental des services aux familles (Sdsf) constitue le cadre stratégique de référence permettant de partager des orientations et ambitions communes entre l'ensemble des partenaires (Etat, Conseil départemental, Caf, Msa, Ars, France travail, Collectivités locales, associations) dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et à la jeunesse, de la parentalité ainsi que de l'animation de la vie sociale.
L'animation partagée de ce schéma, inscrite dans sa gouvernance, constitue une opportunité de pérenniser et de consolider les dynamiques existantes, de les enrichir, de porter des ambitions communes.



Cette démarche repose sur plusieurs objectifs :

- renforcer la cohérence des politiques publiques en direction des familles ;
- articuler les interventions départementales et territoriales ;
- associer les acteurs de terrain à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions ;
- favoriser une meilleure prise en compte des besoins des familles et des évolutions des territoires.

Une première étape majeure a été franchie en janvier 2025 avec l'organisation d'une journée départementale de mobilisation réunissant près de 50 partenaires. Cette rencontre a permis de partager les résultats du diagnostic territorial ainsi que les principaux enjeux identifiés.

L'après-midi a été consacrée à des ateliers collaboratifs au cours desquels les participants ont travaillé à l'identification de pistes d'actions prioritaires.

Dans la continuité de cette dynamique, quatre groupes de travail thématiques ont été constitués en mars 2025. Réunissant les partenaires concernés, ils ont été chargés d'élaborer collectivement le futur plan d'actions du SDSF à partir des constats et besoins mis en évidence par le diagnostic. Cette démarche participative a permis de mobiliser l'expertise des acteurs locaux et de construire des réponses concertées, adaptées aux réalités du département.

Le plan d'actions a été présenté et validé par les membres du comité de pilotage en juin.

La prochaine étape consistera à réunir le Comité départemental des services aux familles afin de présenter le schéma et son plan d'action pour approbation. Cette validation permettra d'engager officiellement la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues et de poursuivre la dynamique partenariale au service des familles corréziennes.

Lancement du Pôle ressources handicap

En juillet 2025, la Corrèze s'est dotée d'un Pôle Ressources Handicap (Prh), porté conjointement par la Délégation départementale de l'Ars, la Msa du Limousin et la Caf de la Corrèze. Ce déploiement s'inscrit dans les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) visant à renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles.

Le Prh a pour mission de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, ou en cours de reconnaissance par la Mdph, dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Prh intervient également comme ressource auprès des familles et des professionnels : il propose information, orientation, accompagnement et actions de formation.

Ce lancement marque une étape importante dans la construction d'un territoire plus accessible et plus inclusif pour les enfants et leurs proches.

Journée départementale du réseau Animation de la vie sociale

Le 5 juin 2025, la Fédération Familles Rurales et la Caf de la Corrèze ont co-organisé une Journée départementale de l'Animation de la Vie Sociale (Avs), consacrée au thème de la laïcité.
Cette rencontre a réuni les acteurs du réseau Avs du département autour d'un enjeu fondamental de cohésion sociale et de citoyenneté. Elle a permis d'échanger sur les principes de la laïcité, de partager des expériences de terrain et de renforcer une culture commune autour des valeurs républicaines.

Au-delà des apports thématiques, cette journée a également contribué à renforcer la dynamique partenariale du réseau Avs et à valoriser l'engagement quotidien des centres sociaux, espaces de vie sociale et associations. Par leurs actions, ces structures participent activement à la promotion du vivre-ensemble, du respect de la diversité des convictions, de l'inclusion et des valeurs de la République.
Cette mobilisation collective illustre pleinement le rôle des structures d'Animation de la Vie Sociale comme acteurs de proximité au service du lien social, de la participation des habitants et du renforcement de la cohésion territoriale.

Cette journée a également permis d'organiser une mobilisation des structures d'Animation de la vie sociale à l'occasion de la commémoration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Des actions ont ainsi été organisées dans tout le département.

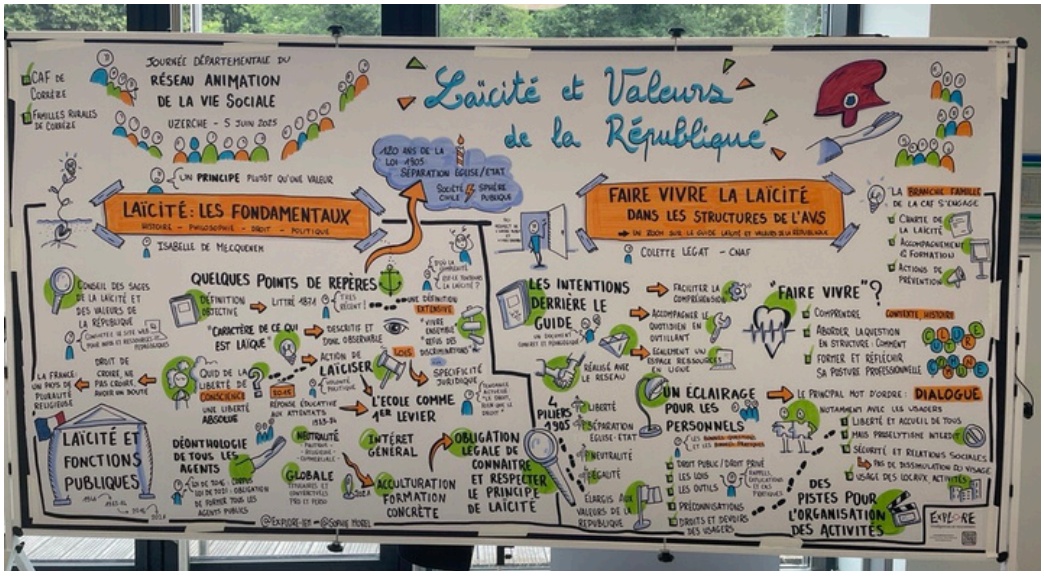

La dynamique CTG

La convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectifs d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire pour accompagner et développer les services aux familles.
La totalité des Epci du département corrézien est couverte par une Ctg.

Les chargés de coopération Ctg

Afin de soutenir le déploiement la Convention territoriale globale, la Caf travaille en étroite collaboration avec les chargés de coopération des collectivités signataires, dont les missions sont :

- d'assurer la transversalité des thématiques à l'interne des collectivités et avec les partenaires,
- de conduire de diagnostics territoriaux ou thématique,
- d'assister et conseiller auprès des élus et des comités de pilotage,
- d'accompagner la réalisation des objectifs du projet de territoire,
- de développer et animer la contractualisation, les partenariats et le réseau de professionnels,
- d'organiser des temps de consultation avec les habitants,
- de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et actions mises en œuvre.

- **9 Ctg**
- **8,63 Etp de chargés de coopération**

5. Enfants et jeunes parents

L'accueil de la petite enfance

L'objectif de la Caf est d'offrir aux familles une offre d'accueil de qualité pour les jeunes enfants en luttant contre les inégalités sociales (familles modestes, confrontées au handicap d'un jeune enfant) et territoriales.

Evolution de l'offre en 2025 : 39 places sont créées.

“

- **1 033 places d'accueil dans 37 structures Psu**
- **53 places dans 5 micro-crèches Paje**
- **11 Relais petite enfance (Rpe)**
- **551 assistants maternels agréés en activités sur le département**
- **35 Maisons d'assistants maternels**



L'accueil de la petite enfance

L'inclusion

Au sein des 37 structures PSU, 27 enfants bénéficiaires d'Aeeh ou dont le handicap est en cours de détection ont été accueillis.

monenfant.fr et les assistants maternels

Le site www.monenfant.fr recense les différents modes d'accueil : structures d'accueil petite enfance, assistants maternels, garde à domicile, structures d'accueil de loisirs, etc.

Au 31 décembre 2025, **480 assistants maternels sont inscrits sur le site,** soit 87 % des assistants maternels agréés en activité.

Le développement de l'offre petite enfance

En 2025, l'offre d'accueil augmente sur les territoires.

- **1 micro-crèche (Mc) de 12 places** ouvre ses portes à Chamberet ;
- **1 structure existante augmente sa capacité d'accueil** : La crèche d'Egletons, qui bénéficie d'une extension de son offre d'accueil de 5 places ;
- **5 nouvelles Maisons d'Assistants Maternels** (Mam) ont également ouvert en 2025.



Soutien à la parentalité

Accompagner les parents dans l'intérêt de l'enfant

La Caf accompagne les parents dans leur rôle éducatif, dans les moments clés de leur vie. Pour cela, elle impulse et soutient des actions et services mettant en œuvre cet accompagnement.

Le développement de l'offre parentalité

Un agrément Laep est délivré par la Commission d'action sociale sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.



- **8 lieux d'accueil enfants parents**
- **10 porteurs Clas**
- **1 service de Médiation familiale**
- **1 espace rencontre**
- **32 actions Parentalité financées**
- **4 centres sociaux sur 5 sont dotés d'un Référent familles**
- **2 services d'aide à domicile**

L'enfance et la jeunesse
L'autonomie des jeunes

Les accueils collectifs de mineurs

Concernant l'enfance et la jeunesse, la Caf intervient pour accompagner le parcours éducatif des enfants et des jeunes et permettre aux familles de trouver un lieu d'accueil pour leurs enfants. Elle apporte ainsi depuis de nombreuses années un soutien aux Alsh du département qui assurent l'accueil collectif des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire (Accueils de loisirs, accueils adolescents, accueils de jeunes).



La prestation de service « Jeunes »

Elle constitue un soutien aux projets dédiés à l'accompagnement éducatif des jeunes âgés de 12 à 17 ans. En Corrèze, ce sont cinq structures qui bénéficient de cet agrément.

Pour encourager la fréquentation des Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) :

La Caf accorde à ses allocataires une aide financière pour encourager la fréquentation d'un Alsh par les enfants de 3 à 15 ans : le Pass'Alsh.
Etabli au nom de l'enfant ouvrant droit, il est accordé sans limitation de fréquentation, dans la limite du prix payé par la famille.
En 2025, 91 378,02 € ont été consacrés à cette action.

- **40 Alsh extrascolaires**
- **44 Alsh conventionnés au titre de l'accueil périscolaire**
- **5 accueils adolescents**
- **5 accueils jeunes**

La Caf facilite également l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Alsh.

A ce titre, la Caf finance la coordination et des accompagnements d'enfants le plus en difficultés, ce qui permet de renforcer les équipes d'animation.
151 253 € ont été consacrés à faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de ces structures.



Les aides aux vacances

La Caf aide les allocataires à partir en vacances en famille selon des critères de ressources et avec deux dispositifs :

- **l'aide aux vacances familiales (Avf)** qui s'adresse à des familles autonomes dans leur départ en vacances : 174 familles ont bénéficié de cette aide.
- **l'aide aux vacances avec accompagnement social (Avs)** : 61 séjours ont été organisés avec l'accompagnement des associations Secours Populaire et Restos du Cœur.
- **l'aide aux vacances enfant (Ave)** a facilité le départ en séjours collectifs de 417 enfants de 3 à 17 (colonies, camps).

L'appel à projet enfance-jeunesse

Cet appel à projet proposé aux Alsh est centré sur 3 orientations jeunesse :

- l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les Alsh avec 3 types d'actions finançables :

  - l'achat de matériel éducatif complémentaire, petit mobilier nécessaire pour faciliter l'accueil de ses enfants dans de bonnes conditions et permettre aux animateurs de mettre en place des activités adaptées à ces enfants et faciliter ainsi leur participation ;

  - le renfort en personnel pour permettre la mise en place de petits groupes pour prendre en compte le handicap de l'enfant ;

  - les petits travaux d'aménagements de locaux dans l'objectif de favoriser ou améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ;

- les séjours de vacances collectives pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans ;

- les chantiers de jeunes pour les 15 – 25 ans.

Un financement forfaitaire est accordé par type de projet. Les Alsh peuvent présenter un ou plusieurs projets dans une ou plusieurs thématiques.

79 demandes d'aide
accordées pour un montant total de 158 999 €.

7 actions
financées en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap.

72 projets de séjours collectifs
pour les enfants et les jeunes ont été accordés.

6. Vivre ensemble

L'animation de la vie sociale

Véritable levier pour faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement, les centres sociaux et espaces de vie sociale, par leurs actions, favorisent le développement des liens sociaux, la cohésion sociale sur les territoires, la prise de responsabilité des usagers, le développement de la citoyenneté de proximité. Agréés par la Caf, les centres sociaux et espaces de vie sociales sont à l'écoute de la population. Sur la base de projets sociaux, ils proposent des actions variées dans les domaines des loisirs, du soutien à la parentalité, de l'accès à la culture, de la lutte contre l'isolement, de l'éducation du numérique, de la lutte contre l'exclusion, le bien vieillir, le développement durable.
Tous les quartiers prioritaire de la politique de la ville en Corrèze sont dotés d'un centre social.

Le développement de l'offre animation de la vie sociale

Un agrément Evs est délivré par la Commission d'action sociale.

- **5 centres sociaux**
- **4 animations collectives familles**
- **24 espaces de vie sociale**
- **3 foyers de jeunes travailleurs**

7. Logement et cadre de vie

Améliorer le cadre de vie des familles

En complément des prestations légales, la Caf soutient les familles les plus modestes par des aides à l'équipement ménager et mobilier et des aides sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention selon le niveau de ressource des familles.
Elle verse également le prêt à l'amélioration de l'habitat sans condition de ressources afin de financer des travaux et des aides d'amélioration ou de réparation dans la résidence principale, pour les locataires ou les propriétaires.



- **69 305,14 € alloués au titre de l'aide à l'équipement ménager et mobilier :** 141 aides financières (prêts ou subventions)
- **150 000 € versés par la Caf au fonds de Solidarité logement** géré par le Conseil départemental
- **30 000 € pour soutenir l'Adil**
- **6 840 € ont été consacrés au financement des diagnostics de non-décence**

L’amélioration du cadre de vie peut se faire via plusieurs points d’entrée.

Avec le Prêt Amélioration de l’Habitat accordé sous condition et qui reprend la liste des travaux subventionnables par l’Anah.

Au travers du Prêt à l’Amélioration du Lieu d’Accueil (Pala) pour les assistants maternels répondant à certains critères.

Pour ces deux prêts, les dépenses s’élèvent à 16 605 € en 2025 contre 28 987 € en 2024, soit une baisse de -42,72 %.

L’amélioration du cadre de vie peut aussi se faire via l’obtention de subvention ou de prêt dans le cadre des Aides financières individuelles.
En 2025, 34 884 € ont bénéficié aux familles dans cette optique, soit une évolution exponentielle en 2025 puisque le volume financier est de + 84 % entre 2024 et 2025.
Cette évolution résulte des modifications du règlement intérieur d’action sociale (Rias).

Prévenir les expulsions

La Caf de la Corrèze est engagée avec ces partenaires institutionnels dans la lutte contre les expulsions.
Il s'agit conformément à ce que prévoit la réglementation en matière d'impayés de réagir au plus vite dans la constitution de l'impayés pour travailler un plan d'apurement et maintenir les personnes dans leur logement.
Cette année, nous avons aussi travaillé de concert avec les partenaires sur des situations plus complexes afin de prévenir les expulsions. Il s'agissait de rentrer en contact avec un public pour les accompagner et les aider dans leurs démarches.

Lutter contre le mal logement



La Caf continue à s'investir dans la lutte contre l'habitat indigne.
Elle participe au Pdlhi (Plan Départemental de Lutte contre l'habitat indigne).
Elle finance les diagnostics de non-décence pour les bénéficiaires d'Aide au Logement Familiale et Sociale. 6 840 € y sont consacrés.
La gestion de ces diagnostics se fait dans un cadre partenarial avec l'Adil et Soliha.
Lorsque le logement est considéré comme non-décence ou indigne, la Caf conserve les aides au logement le temps de la réalisation des travaux. Cette période est de 18 mois.
Au bout de ce délai, si l'intégralité des travaux est achevée, l'aide est versée au propriétaire.

8. Autonomie et aide à l'insertion sociale

Accompagnement social

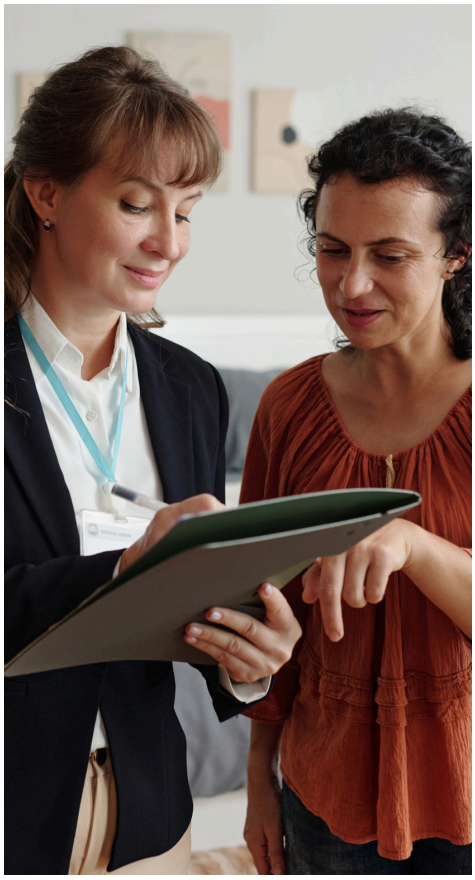

En 2025, la Caf de la Corrèze a déployé les offres du socle national de travail social. Celles-ci permettent d'intervenir auprès des familles confrontées à des événements fragilisants : séparation et/ou divorce, décès d'un conjoint, décès d'un enfant, parents seuls de moins de 34 ans en situation de précarité, impayés de loyers.
Ce travail social permet :

- Soit de dispenser des infos-conseils pour favoriser l'accès au droit des personnes
- Soit d'effectuer un accompagnement auprès de ces mêmes personnes sur la base d'objectifs convenus avec ces familles.

Ce travail s'inscrit dans un réseau partenarial fort sur le département.
En 2025, nos travailleurs sociaux ont réalisé 173 rendez-vous « infos-conseils » et 395 rendez-vous d'accompagnements.
Dans le cadre des accompagnements, ils peuvent aussi intervenir pour proposer un soutien financier ponctuel (sous condition de ressources) à ces familles confrontées à un événement fragilisant qui a un impact déstabilisateur sur l'organisation de la vie quotidienne.
En 2025, 27 foyers ont bénéficié d'une aide dans le cadre de cet accompagnement qui représentent un montant global de 18 176 €.

- **173 Rendez-vous "infos-conseils"**
- **395 Rendez-vous d'accompagnement**

L'Aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales (Avvc)

L'Avvc est versée à toute victime de violence (allocataire ou non allocataire) à partir du moment où la violence est attestée par un dépôt de plainte, un signalement au procureur de la République ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge des affaires familiales (Jaf).
Cette aide est modulée en fonction de la situation du demandeur (prise en considération des ressources et des enfants à charge).
Sur 2025, 84 Aides ont été versées. Un nombre de demande en diminution par rapport à 2024 (- 28,2 %).

Inclusion et handicap

Un partenariat solide unit depuis de nombreuses années la Mdph de la Corrèze et la Caf de la Corrèze.
Afin de faciliter et d'accélérer le traitement des dossiers, les échanges entre nos deux organismes sont dématérialisés.
Ainsi, pour les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) ou de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), les informations relatives à leur demande ainsi que les décisions prises par la Mdph sont transmises de manière sécurisée et informatisée entre nos organismes.



- **6 737 personnes couvertes par l'Aah, dont 967 bénéficiaires de l'Aah déconjugalisé**
- **7 246 personnes couvertes par l'Aeeh**

9. Offre de service et accès aux droits

Accès aux droits

Les actions de communication

Les contacts sortants

Le plan de contacts sortants s'inscrit dans le nouveau modèle de production de la branche Famille et participe à la modernisation de la relation de service. Il traduit une démarche proactive visant à aller vers les allocataires grâce à une approche omnicanale.

En Corrèze, ce dispositif s'est poursuivi en 2025 avec l'envoi de 1 200 SMS et 26 500 courriels.

Les actions nationales mises en œuvre chaque mois ont porté notamment sur la déclaration trimestrielle de l'allocation adulte handicapé (Aah) du revenu de solidarité active (Rsa) et de la prime d'activité (Ppa), sur la mise à jour de la situation professionnelle, la promotion des démarches en ligne (gestion des dettes, déclaration de ressources) ainsi que la promotion du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa).

Dans le cadre du plan de prévention des indus, des campagnes annuelles ont été menées auprès des jeunes allocataires, des enfants salariés et de l'information sur la vie maritale. Des actions locales ont été menées sur les divergences des ressources ainsi que sur la promotion des aides à l'équipement ménager et mobilier.

En 2025, La Caf de la Corrèze a également mené des actions d'« aller vers » autour de l'accès aux droits et aux prestations, de la promotion de son offre de services, ainsi que de l'accompagnement à l'utilisation de l'Espace Partenaires et des sites nationaux (caf.fr, mon-enfant.fr, pension alimentaire). Ces actions s'adressaient principalement aux jeunes, aux parents et aux jeunes actifs.

Les services en ligne

Il s'agit de téléprocédures destinées aux allocataires, futurs allocataires et partenaires. Des portails spécifiques permettent notamment aux bailleurs et tuteurs d'effectuer leurs démarches en ligne. Nous encourageons systématiquement l'utilisation de ces services lors du traitement des dossiers et dans nos relations avec les partenaires.

3 644
Demandes de prime d'activité

6 435
Demandes d'aide au logement

2 311
Demandes de Rsa

29 070
Déclarations trimestrielles de Rsa

71 791
Déclarations trimestrielles de Ppa

Offre de service

Les accueils

3 accueils Caf
dans le département

23 France services
2 028 visites en 2025 pour des demandes liées à la Caf

Autres points d'accompagnement
Maisons du département et des services publics, centres sociaux, espaces de vie sociale, maisons de solidarité du département, relais familles, tiers-lieu, associations...

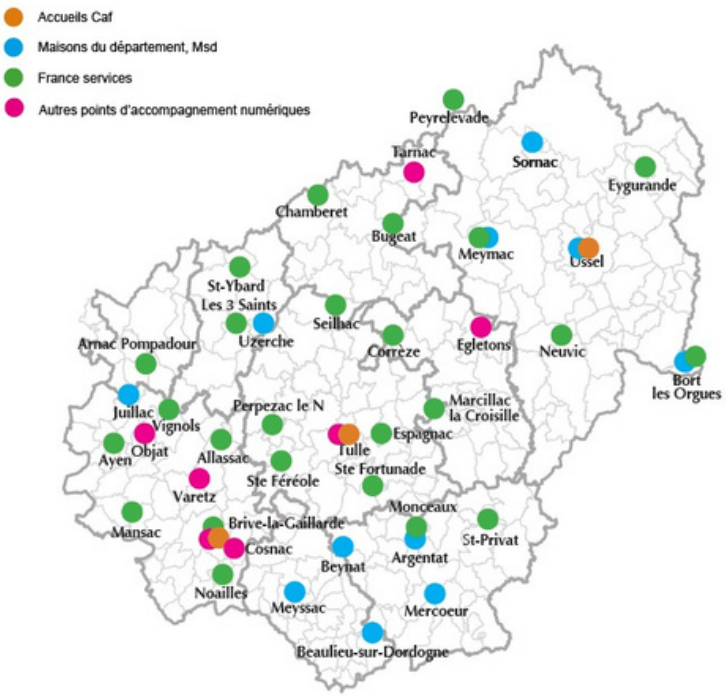

Les modes de contact

- **9 700 rendez-vous réalisés**
  - **4 718** rdv physiques
  - **4 630** rdv téléphoniques
  - **352** rdv en visio-contact

- **739 931** documents arrivés
- **19 415** mails reçus

- **568 interventions réalisées par les travailleurs sociaux**



Les engagements de service

62,4 % des courriels d'information générale sont traités dans un délais de 2 jours.
94,7 % des réclamations sont traitées dans un délais de 10 jours.

Nouveauté 2025 : Référencement DORA

Afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de son offre auprès des acteurs de l'inclusion, la Caf de la Corrèze a référencé ses services sur la plateforme nationale DORA (découvrir, orienter, renseigner, accompagner).
Ce référencement permet aux professionnels de l'accompagnement social d'identifier plus facilement les dispositifs de la Caf et d'orienter efficacement les publics vers les droits et services adaptés. En s'inscrivant dans cette démarche partenariale, la Caf de la Corrèze contribue à une meilleure coordination des acteurs du territoire et à la lutte contre le non-recours aux droits, au service des personnes les plus vulnérables.

Médiation administrative

« Place aux droits »

Dans le cadre de la 8e édition de « Place aux droits », Madame Claire Hédon, Défenseure des droits, accompagnée de ses équipes nationales et locales, a rencontré, le jeudi 25 septembre à la MSA de Tulle, les directeurs et médiateurs des organismes de protection et d'action sociale de la Corrèze. Cette rencontre a permis d'établir un état des lieux de la situation locale, de partager les réalités vécues sur le terrain mais surtout de renforcer coopération entre organismes pour favoriser l'efficacité du service public et offrir des réponses cohérentes aux assurés.

109
Saisines déposées en 2025

91 %
d'augmentation par rapport à 2024

Dans 44 % des cas
il s'agissait de demandes liées à une incompréhension des décisions prises par la Caf (refus, fins de droits, non-droits, suspensions, ou encore découvertes inattendues de dettes).

Dans 45 % des cas
le dossier a été revu à la suite de la saisine en médiation.



10. Activités mutualisées

Snap

Les SRAP-N (Services régionaux d'appui à la production mobilisés au niveau national) et les SNAP (Services nationaux d'appui à la production) constituent des dispositifs de renfort destinés à accompagner les Caf rencontrant des difficultés dans l'écoulement de leur charge. Leur mobilisation est pilotée par la Cnaf, qui organise l'affectation des moyens en fonction des besoins et des priorités identifiés au sein du réseau.

En 2025, la Caf de la Corrèze a franchi une nouvelle étape dans son engagement au service du réseau en faisant évoluer son Srap-N en Snap. L'équipe, initialement composée de 7 collaborateurs, compte aujourd'hui 12 personnes.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale visant à renforcer la solidarité entre organismes et à réduire les écarts de performance entre Caf. Les Snap interviennent notamment pour répondre à des difficultés conjoncturelles de production. Ils peuvent également constituer l'un des leviers mobilisés pour accompagner des Caf confrontées à des difficultés plus structurelles.

Au cours de l'année 2025, le Snap porté par la Caf de la Corrèze est ainsi intervenu auprès de 13 Caf, illustrant sa contribution à l'entraide nationale et à la continuité de service apportée aux allocataires sur l'ensemble du territoire.

Plateforme de service Idf2

Organisation et périmètre d'intervention



La Plateforme de Services (Pfs) Idf2, composée des Caf d'Aurillac, de Chaumont et de Brive, assure la gestion de la réponse téléphonique pour les Caf de Melun (77), de l'Essonne (91), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95).
En 2025, la plateforme confirme son positionnement parmi les structures les plus performantes et innovantes au niveau national, avec un taux d'appels traités de 76,05 %, dont 34 % pris en charge par les agents du site de Tulle.
Les équipes de la Caf de la Corrèze, composées de 50 conseillers, contribuent pleinement à ces résultats grâce à leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation.

Évolution des activités et diversification des canaux

L'activité de la plateforme s'inscrit dans une dynamique affirmée de développement du multicanal. La gestion multicanal consiste à proposer plusieurs canaux de contact (téléphone, mail, tchat, espace en ligne…), mais chaque canal fonctionne de manière relativement indépendante.
En 2025, les conseillers IDF2 ont assuré le traitement de 139 011 courriels de niveau 1 pour les quatre Caf partenaires, renforçant ainsi la continuité et la qualité du service rendu aux allocataires.
Les agents du site de Tulle ont contribué à hauteur de 35,79 % de ce volume, illustrant leur rôle central dans l'organisation.

Consolidation du dispositif Middle Office

L'expérimentation du Middle Office, initiée en 2023, s'est poursuivie et consolidée en 2025, constituant désormais un levier structurant de transformation de la relation de service.
Le Middle Office désigne une organisation de travail intermédiaire entre le front office (relation directe avec l'usager) et le back office (traitement administratif des dossiers), visant à enrichir et sécuriser la réponse apportée lors du contact.
Dans ce cadre, le Middle Office consiste à réaliser, pendant ou immédiatement après l'échange avec l'allocataire (téléphone, mail), des actions de traitement ou de liquidation qui, traditionnellement, relevaient du back office.
Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réduire la réitération des contacts ;
- Diminuer les délais de traitement ;
- Améliorer la satisfaction des allocataires ;
- Optimiser l'expérience usager ;
- Renforcer les compétences des conseillers ;
- Contribuer à la diversification des activités et à la qualité de vie au travail.

Dans ce cadre, 52 493 pièces ont été liquidées par la Pfs Idf2 en 2025.

Développement des compétences et perspectives

En 2025, les actions de professionnalisation ont été renforcées afin d'accompagner la montée en compétences des conseillers, notamment dans la réponse enrichie et de la gestion omnicanale.

La gestion omnicanal va plus loin : elle repose sur une intégration complète de tous les canaux, avec une continuité de service entre eux.
Concrètement :

- un usager peut commencer une démarche par mail, la poursuivre par téléphone et la finaliser via son espace en ligne ;
- l'ensemble des interactions est centralisé et partagé ;
- l'agent dispose d'une vision globale du parcours usager, en temps réel.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue de la qualité de service et de préparation aux transformations à venir.

Plateau de production Caf 93

Positionnement et organisation

Le plateau de production dédié à la Caf de la Seine-Saint-Denis (Caf 93) s'inscrit dans un partenariat structuré, fondé sur une coopération étroite et durable.
Fort de la qualité du service rendu et de la relation de confiance établie, le plateau est désormais pleinement intégré aux dispositifs de la Caf 93.
Cette reconnaissance se traduit notamment par une participation aux processus de management ainsi que par une évolution progressive du périmètre des missions confiées.

Évolution des activités

En complément des activités socles assurées par les Gestionnaires Conseils Allocataires (Gca), incluant notamment le traitement des dossiers du personnel, le périmètre d'intervention s'est élargi à des thématiques à forts enjeux, en particulier l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah).
Ce renforcement s'est accompagné :

- de la mobilisation de référents techniques ;
- du traitement des enquêtes par des agents de niveau 4 ;
- d'une montée en expertise sur les dossiers complexes.

Ces activités s'inscrivent dans un cadre d'exigence élevée, tant en matière de qualité de traitement que de respect des délais.

Performance et professionnalisation

La structuration des processus de production, notamment à travers le découpage des semaines en séquences homogènes de liquidation, constitue un facteur déterminant de performance.
Les séquences homogènes de liquidation désignent une organisation du travail consistant à regrouper, sur des périodes identifiées (journées ou créneaux dédiés), des activités de traitement de dossiers présentant des caractéristiques similaires.
Cette organisation vise à permettre aux agents de se concentrer sur un même type d'actes de gestion ou de liquidation, selon des règles et procédures communes, afin d'optimiser leur efficacité et la qualité du traitement.

Par ailleurs, les actions de professionnalisation engagées — ateliers de perfectionnement, accompagnement métier, formations internes, partage de bonnes pratiques et appui des référents — associées à l'implication des équipes, permettent :

- d'assurer l'atteinte des objectifs de production fixés par la Caf 93 ;
- de garantir un haut niveau de qualité ;
- de répondre aux exigences spécifiques d'une Caf à forts enjeux.

Synthèse des résultats 2025

Les résultats 2025 mettent en évidence **un engagement constant des équipes** dans le traitement de l'activité et le maintien de la qualité de service malgré un volume important de dossiers à gérer.

Points forts

- Les agents ont traité en moyenne **24 dossiers par jour et 85.5 pièces par jour,** démontrant une mobilisation soutenue pour répondre aux besoins des allocataires.
- Les équipes assurent également le traitement quotidien des **appels sortants (1,6 par jour)**, participant ainsi à l'accompagnement personnalisé des usagers.
- Le volume de **retours d'informations (RI) traités quotidiennement (5,9 par jour)** illustre l'implication des agents dans la sécurisation et la fiabilisation des dossiers.

Axes de vigilance

- Le **taux moyen de rejet s'établit à 24.9 %,** un niveau globalement contenu au regard de la complexité croissante des situations traitées. L'analyse des motifs de rejet permettra d'identifier les actions d'amélioration les plus pertinentes.
- Certains thèmes concentrent davantage de rejets de faits générateurs, offrant des pistes de travail pour renforcer encore l'accompagnement, le partage de bonnes pratiques et l'harmonisation des traitements.

Les indicateurs traduisent une **forte implication des agents et des managers**, qui parviennent à conjuguer **productivité, réactivité et qualité de traitement.** Les résultats obtenus témoignent d'un professionnalisme reconnu et d'une capacité collective à maintenir un haut niveau de service dans un contexte d'activité exigeant. Les quelques marges de progression identifiées constituent davantage des opportunités de perfectionnement que des difficultés structurelles et permettront de poursuivre la dynamique d'amélioration continue engagée.

Perspectives

En 2025, le pôle services mutualisés confirme son rôle stratégique dans l'organisation de la production et de la relation de service.
Les perspectives s'inscrivent dans une dynamique de :

- consolidation des dispositifs existants ;
- poursuite de la diversification des activités ;
- développement des compétences ;
- intégration de nouvelles modalités de relation usagers ;
- appropriation progressive des technologies liées à l'intelligence artificielle ;
- réduction de la charge cognitive, notamment à travers les routines d'amélioration continues et les travaux engagés avec le Centre de ressources (Cdr).

Les autres actions mutualisées

- Un accord de gré à gré vérification avec la Caf 93
- Le contrôle sur place Action sociale pour les Caf 23 et 87
- L'entraide ponctuelle en contrôle sur place allocataire pour la Caf 87



La Caf de la Corrèze met en œuvre depuis 2023 un jumelage de vérification métier des prestations légales pour le compte de la Caf de Seine-Saint-Denis. L'activité mobilise l'équivalent de 3 agents de Corrèze qui participent à des actions majeures du contrôle interne de nos collègues d'Ile de France, de l'amélioration continue à la lutte contre la fraude interne. **Ainsi, 12 961 cibles de vérification ont été traitées en 2025**, soit près de la moitié de l'objectif annuel que la Cnaf a attribué à notre partenaire de jumelage.

11. Juste droit

Politique de contrôle

Le contrôle, corolaire du système déclaratif

Nos allocataires et partenaires attendent de la Caf un versement rapide et régulier de leur juste droit.
Le calcul de ce droit repose sur un système déclaratif ; la Caf vérifie ou sécurise l'exactitude des informations fournies par ses allocataires et partenaires afin de corriger les erreurs mais aussi de leur garantir la valorisation de l'intégralité des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Le contrôle de l'exactitude des informations déclarées s'opère au travers :

- d'un entretien avec un contrôleur (contrôle sur place) ;
- d'un questionnaire complété par l' allocataire et de pièces justificatives (contrôle sur pièces) ;
- d'un échange de données avec Pôle Emploi ou la Dgfip (contrôle automatisé) ;
- ou de la vérification au sein des structures des informations déclarées et du respect des consignes de gestion (contrôle sur place en Action sociale).

La régularisation des dossiers induite par ces contrôles peut générer :

- un indu, lorsque l'allocataire ou le partenaire a perçu une somme à tort. Ce « trop-perçu » devra être remboursé à la Caf.
- un rappel, lorsque le contrôle identifie des droits qui n'étaient pas valorisés. Ce complément sera versé à l'allocataire ou au partenaire.

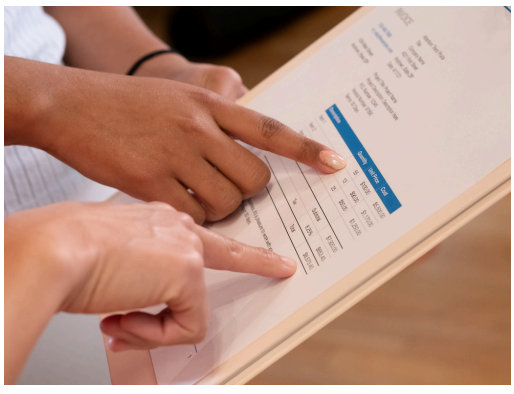

- **18 289 allocataires concernés par un contrôle**
- **387 contrôles sur place**
- **4 040 contrôles sur pièces**
- **76 557 contrôles automatisés**
- **15 partenaires contrôlés**

Politique de contrôle

Les résultats 2025

18 289 allocataires, soit près d'un sur deux, ont fait l'objet d'un contrôle par la Caf de la Corrèze.
4 427 actions de contrôle ont été menées directement par des agents et ont permis de régulariser 3 239 174 € de droits.
A cela se rajoute un ensemble de 76 557 contrôles automatisés qui ont permis de régulariser 1 171 712 € de droits.

Au total, ce sont donc **80 984 contrôles qui ont été réalisés pour un impact financier global de 4 410 886 €**. 22 % des dossiers contrôlés ont conduit à une régularisation de droits. Dans 28% des cas, cette régularisation a occasionné un paiement complémentaire à l'allocataire. Au contraire, dans 72% des cas, les agents de la Caf ont notifié une dette.

En Action sociale, **15 partenaires ont été contrôlés** pour un total de droits de référence de 1 834 750 €.

Les contrôles opérés ont permis de régulariser les droits de 12 structures pour un total de 26 546 € d'indus et pour un total de 8 322 € de rappels.

Le plan local de lutte contre la fraude

Les prestations sont attribuées sur la base des déclarations faites par les allocataires, à charge pour eux de signaler tout changement dans leur situation personnelle et professionnelle.

La Caf opère des contrôles qui permettent de rétablir les allocataires dans leurs droits. En présence de fausse déclaration intentionnelle ou d'omission délibérée, la fraude est détectée et sanctionnée.

Au cours de l'année 2025, 164 dossiers ont été qualifiés de fraude par la Caf de la Corrèze pour un préjudice global de 1 131 632 €.

Pour les sanctions relevant de la compétence de la Caf, Le Directeur a prononcé **62 avertissements, 102 pénalités** mais aucun dépôt de plainte.

12. Ressources humaines et responsabilité sociale

Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, les 166 agents de la Caf mettent quotidiennement leurs compétences au service des allocataires corréziens, et aux allocataires d'autres organismes.

- 29 hommes, 137 femmes
- 9 agents à temps partiel
- 18 agents en contrat à durée déterminée

Et 66,22 % des agents sur des métiers de la “gestion des situations clients”.

2025 c’est le **recrutement de 51 salariés en contrat à durée déterminée** mais aussi l’arrivée de **13 nouveaux salariés embauchés en contrat à durée indéterminée**.

Formation

11 019,54 heures ont été consacrées à la formation professionnelle initiale ou continue.

L’année 2025 se caractérise notamment par **4 977 heures consacrées à la formation de conseiller téléphone et qui a concerné 40 salariés**, et une implication qui reste forte dans la dispense de la formation en interne avec pas moins de 4 321 heures de formations dispensées par 13 collègues.



- Un taux d’accès à la formation des agents en cdi de **87,84 %**
- **8 %** de la masse salariale consacrés à la formation
- **438 330 €** consacrés à la formation

Télétravail

77,85 % des agents optent pour le télétravail au 1er janvier 2025.

Index égalité professionnelle hommes femmes

La Caf obtient pour 2025 la note de 95 à l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Protocole d'accord relatif à la nouvelle classification

Une actualité RH 2025 marquée par la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la nouvelle classification, au système de rémunération et au déroulement de carrière au sein des organismes du régime général de la Sécurité sociale du 22/11/2024.

Une classification portant un triple d'enjeu :

- Attirer
- Fidéliser
- Adapter

Reposant sur 4 fondamentaux :

- Relever l'ensemble des coefficients d'embauche de chaque grille et supprimer les plafonds ;
- Identifier les perspectives de carrières en instaurant des métiers ou emplois repères et en créant des niveaux supplémentaires ;
- Préserver les acquis individuels et collectifs ;
- Garantir une évolution minimale.

Tout en renforçant les mécanismes de rémunération et instaurant de nouvelles mesures comme :

- La revalorisation des pas de compétences de 1 point pour chaque catégorie de salarié ;
- L'instauration d'une mesure pérenne à hauteur d'un pas de compétence pour les mobilités à iso niveau ;
- Une garantie d'évolution salariale en cas de non-attribution de points de compétences et/ou de parcours sur un cycle de 5 ans.

Et en instaurant une définition conventionnelle de la notion de Caf via l'association d'un statut cadre à un niveau pour chaque grille.

Organigramme

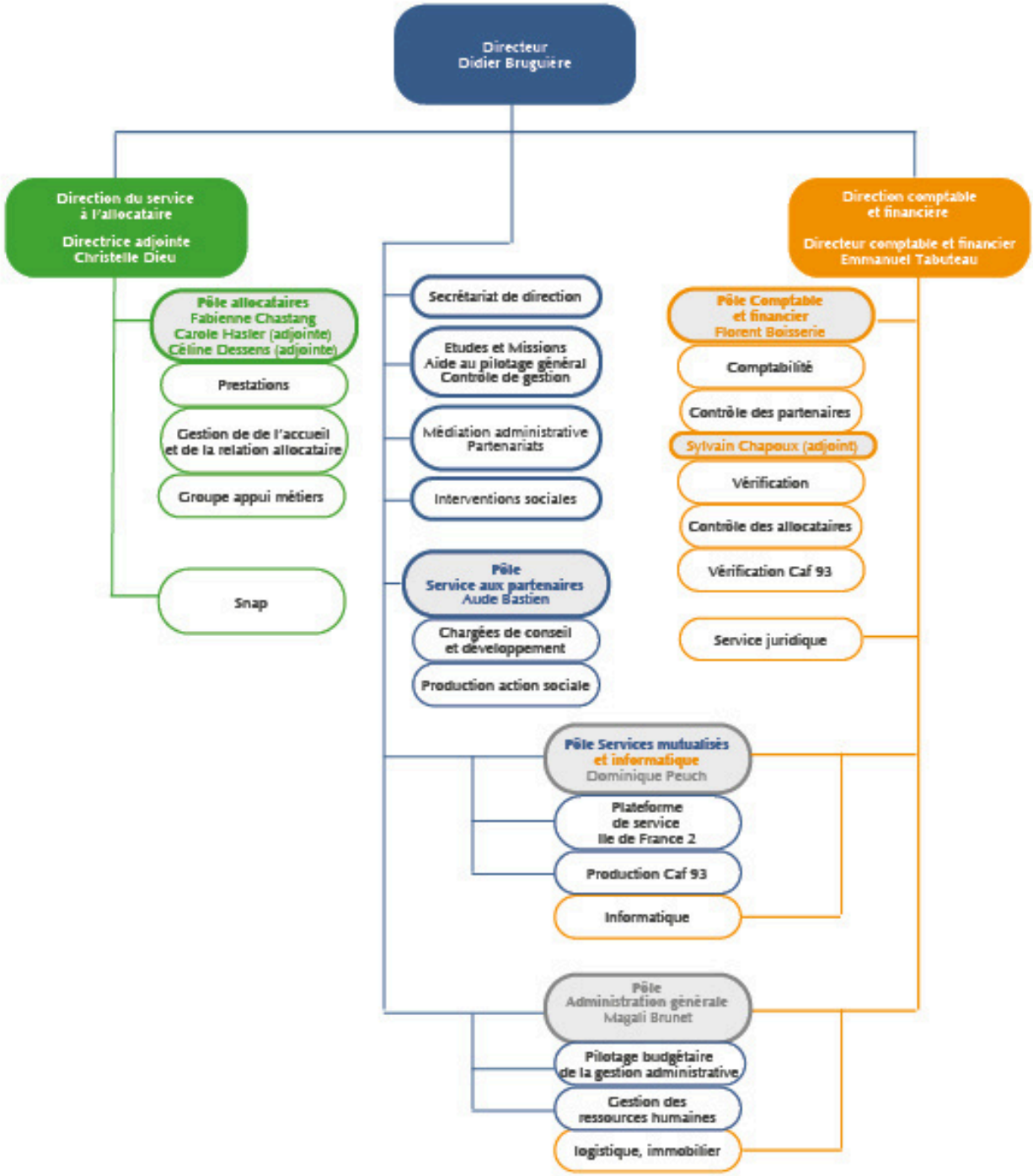

Responsabilité sociale

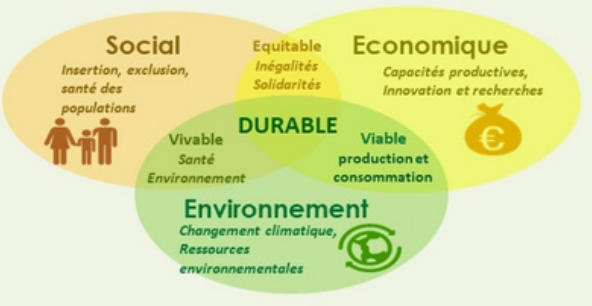

La responsabilité sociétale des organisations se définit comme la contribution d'un organisme au développement durable via l'intégration volontaire par les organisations des préoccupations sociales, environnementales et économiques, à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes.

Zoom 2025 sous le signe de la solidarité en faveur des familles

- Axe Social : Développer notre implication dans les territoires
- Enjeu n°3 : Développer des actions solidaires et de cohésion

Une campagne de collecte de jouets mise en place en collaboration avec l'association Emmaüs

Cette campagne s'est inscrite dans une démarche de solidarité visant à réduire des inégalités en soutenant les familles en situation de précarité à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les salariés ont donc été invités à déposer des jouets sur des points de collecte dédiés au sein des différents sites de la Caf.

Cette initiative a permis de :

- favoriser les gestes solidaires et responsables,
- soutenir concrètement une association engagée dans la lutte contre l'exclusion,
- créer du lien social,
- sensibiliser à la consommation responsable (réemploi, partage).

13. Conseil d'administration

Le conseil d'administration fixe les orientations politiques de la Caf dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) signé avec la Cnaf. Il vote les budgets, détermine les conditions d'utilisation locale du budget d'action sociale, contrôle l'activité du directeur et du directeur comptable et financier dans le cadre des domaines d'attribution du conseil. Il est élu pour une durée de 4 ans.

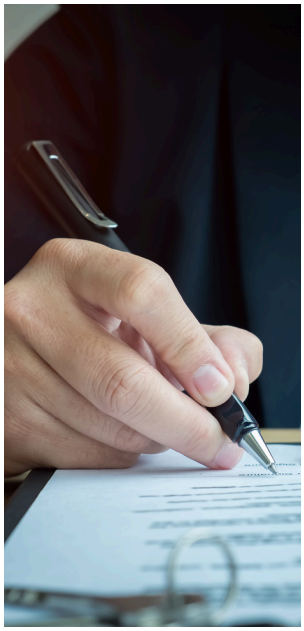

4
Conseils d'administration en 2025

Composition

- Christophe Delpeyroux, Président
- Marie-Claude Carlat, première Vice-présidente
- Annick Batut, deuxième Vice-Présidente
- Evelyne Bousquet, troisième Vice-Présidente

Représentants des assurés sociaux

Titulaires	Sandrine Beylie - Pierre Bruneau	Cfdt
Suppléant	Laurent Bouthouyrie	Cfdt
Titulaire	Jea-Claude Clavel	Cfe Cgc
Suppléant	Jean-Luc Feuillette	Cfe Cgc
Titulaire	Marie-Laure Vaurie	Cftc
Suppléante	Vanessa Feliu	Cftc
Titulaires	Patrick Chambon - Sandrine Verlhac	Cgt
Suppléant	Kévin Jonchère	Cgt
Titulaires	Patricia Roussel Rigot - Christophe Delpeyroux	Cgt Fo
Suppléants	Benoit Lacroix - Nadine Monzat	Cgt Fo

Représentants des employeurs

Titulaires	Christophe Cassagne - Amaury Coquard	Medef
Suppléants	Jean-Michel Albaret - Jérôme Héreil	Medef
Titulaires	Annick Batut - Pierre Ekk	Cpme
Suppléants	Sophie Chabenat - Gwenn-Aël Collet	Cpme
Titulaire	Evelyne Bousquet	U2P
Suppléant	Poste vacant	

Représentants des Travailleurs indépendants

Titulaire	Thomas Blanchard	Cpme
Suppléante	Anne-Laure Andrieu	Cpme
Titulaire	Catherine Tuesta	Fnae
Suppléant	Poste vacant	Fnae
Titulaire	Samuel Petit	U2P
Suppléant	Poste vacant	U2P

Représentants des associations familiales

Titulaires	Marie-Claude Carlat - Christophe Gille Jean-Baptiste Patier - Charles-Marie Chèvre	Unaf Udaf
Suppléants	Ann-Laure Laval - Franck Simoneau Poste vacant - Jean-Rémi Otge	Unaf Udaf

Personnes qualifiées

Jean-Michel Claux - Martial Coulaud - Annie Faugeras - Frédéric Patrat

Représentants du personnel

Titulaire	Poste vacant	Cadres
Suppléant	Poste vacant	Cadres
Titulaires	Fabienne Cassagnes - Marie-Hélène Dupuy	Employées
Suppléantes	Valérie Forestier - Sophie Garcia	Employées

L'équipe de Direction

Directeur : Didier Bruguière
Directrice adjointe : Christelle Dieu
Directeur comptable et financier : Emmanuel Tabuteau

Commissions internes

Commissions réglementaires

Commission de recours amiable (Cra)

Elle traite les litiges relatifs à l'application de la réglementation des prestations familiales et certaines demandes de remise de dette des allocataires.

- **730 dossiers de remise de dette** présentés en commission collective.
- **153 dossiers de remise de dette** présentés en commission individuelle.
- **84 dossiers de contestation** dont 64 Cra et 20 Apl.

10 commissions en 2025

Commission des marchés

Cette commission reçoit les offres des entrepreneurs et des fournisseurs et procède au choix des soumissionnaires, conformément à la législation sur les marchés.

Pas de commission en 2025

Commission des pénalités administratives (Cpa)

Elle traite les litiges relatifs à l'application de la réglementation des prestations familiales et certaines demandes de remise de dette des allocataires.

2 commissions en 2025

Commissions facultatives

Commission des vice-présidents

Cette commission passe en revue les ordres du jour de la Cas et du conseil d'administration ainsi que les documents préparatoires.

5 commissions en 2025

Commission d'action sociale (Cas)

C'est l'instance décisionnelle en matière de politique d'action sociale, pour tout thème ayant un impact sur les domaines d'intervention du budget d'action sociale (fonds locaux et nationaux). Elle a vocation à délibérer sur tous les domaines de manière à favoriser une approche globale de la politique d'action sociale.
Le conseil d'administration a donné délégation au directeur pour toutes les aides de fonctionnement et d'investissement supérieures à 3 000 €.

4 commissions en 2025

- **29 décisions accordées en fonctionnement** pour un montant total de 46 503 €.

- **17 décisions accordées en investissement** pour un montant de 33 380 €.

Commission de gestion administrive (Cga)

Créée en 2025, la commission de gestion administrative est informée des sujets budgétaires et comptables. Elle a pour but d'éclairer le conseil d'administration sur le suivi des budgets et du rapport d'activité financier dans la perspective des orientations du Cpog de la Caf de la Corrèze.

3 commissions en 2025

Représentations extérieures

- Adil
- Corrèze habitat
- Brive habitat
- Oph Egletons
- Cdaph

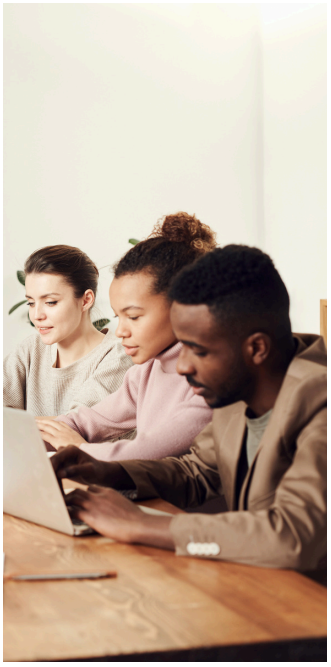

Ctg

- 4 comités de pilotage

14. Lexique

Aah
Allocation adulte handicapé
Adil
Agence départementale d'information sur le logement
Aeeh
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
Afpa
Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
Ajpp
Allocation journalière de présence parentale
Alsh
Accueil de loisir sans hébergement
Ars
Allocation de rentrée scolaire
Ave
Aide aux vacances enfants
Avf
Aides aux vacances familiales
Avs
Animation de la vie sociale
Avvc
Allocation aux victimes de violences conjugales
Caf
Caisse d'allocations familiales
Cdaph
Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Cdr
Centre de ressources
Clas
Contrat local d'accompagnement scolaire
Cog
Convention d'objectif et de gestion
Cpog
Contrat pluriannuel d'objectif et gestion
Cra

Ctg
convention territoriale globale
Dgfip
Direction générale des finances publiques
Duerp
Document unique d'évaluation des risques professionnels
Epci
Etablissement public de coopération intercommunale
Etp
Emploi temps plein
Evs
Espace de vie sociale
Gca
Gestionnaire conseil allocataire
Idf
Ille de France
Jaf
Juge aux affaires familiales
Laep
Lieux d'accueil enfants-parents
am
Maison d'assistants maternels

Mc
Micro crèche
Mdph
Maison départementale des personnes handicapées
Msa
Mutualité sociale agricole
Paje
Prestation d'accueil du jeune enfant
Pala
Prêt à l'amélioration du lieu d'acceuil
Paqvt
Plan d'amélioration de la qualité de vie au travail
Pca
Plan de continuité d'activité
Pdlhi
Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
Pfs
Plateforme de service
Pmi
Protection maternelle et infantile
Ppa
Prime d'activité
PreParE
Prestation partagée d'éducation de l'enfant
Prh
Pôle ressources handicap
Ps
Prestation de service
Psu
Prestation de service unique
Qvt
Qualité de vie au travail
Ram
Relais d'assistants maternels
Reaap
Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Rh
Ressources humaines
Rias
Règlement intérieur d'action sociale
Rpe
Relais petite enfance
Rsa
Revenu de solidarité active
Sdsf
Shéma départemental des services aux familles
Soliha
Solidaires pour l'habitat
Sdsf
Shéma départemental des services aux familles
Snap
Services nationaux d'appui à la production
Srap
Services régionaux d'appui à la production
Soliha
Solidaires pour l'habitat
Sppe
Service public de la petite enfance

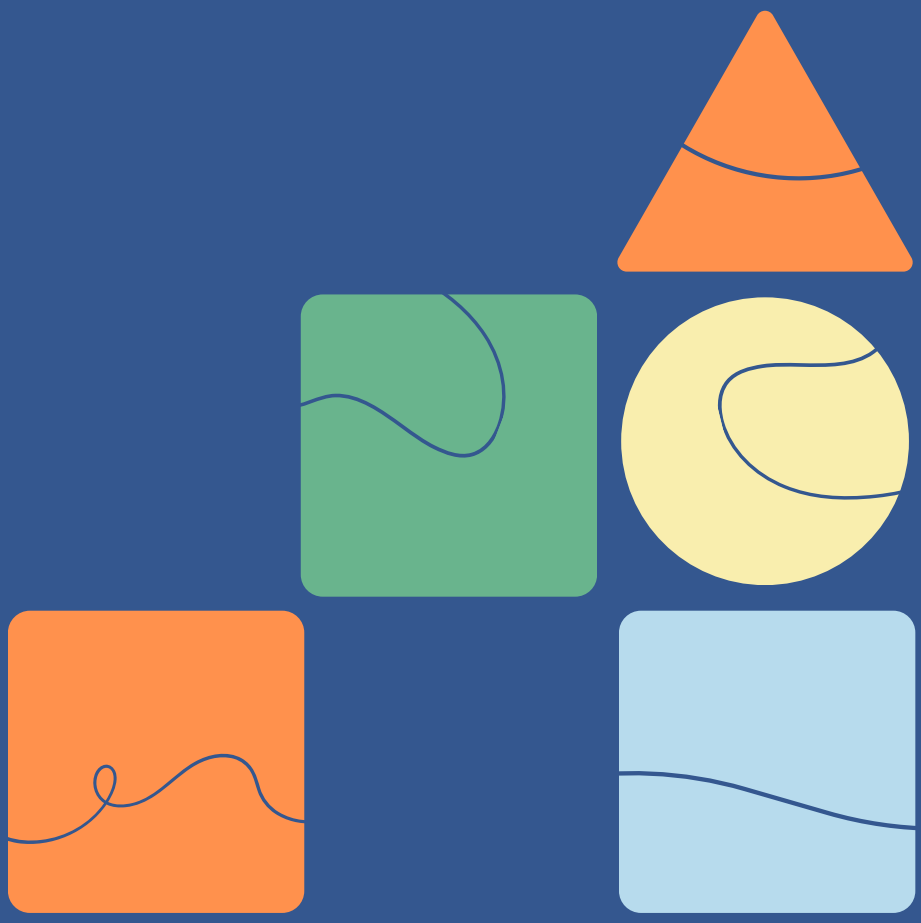

Crédit photos : Canva - Caf 19

Réalisation : Caf 19

www.caf.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Corrèze

Caisse d'allocations familliales de la Corrèze
Place Jean Charbonnel
19118 Brive-la-Gaillarde Cedex